

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
VENDREDI 30 JANVIER 2026**

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND


Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2026-001 : PREND ACTE à l'unanimité du Débat d'Orientations Budgétaires 2026.
APPROUVE le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026.

DEL-2026-002 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 2 décembre 2025 et le 20 janvier 2026.

Fait à Paray-Vieille-Poste, 30 janvier 2026.

Présidente du CCAS,

Nathalie LALLIER.

